

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal se réunira **salle du Conseil municipal**, le **06 décembre 2018**, à **18H30**.

Affiché le 30/11/2018

ORDRE DU JOUR Session ordinaire

- 01 - Approbation du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 20 Septembre 2018.
- 02 - Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.
- 03 - Affaires Générales – Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire.
- 04 - Sécurité civile - Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile.
- 05 - Finances - Exécution du budget principal : Décision Modificative 2018 n°1.
- 06 - Finances - Admission en non valeur de certaines recettes de la commune non recouvrées.
- 07 - Finances – Réaménagement d'un emprunt souscrit par MISTRAL HABITAT OPH auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (n°0851405).
- 08 - Finances - Demande de subvention au titre des amendes de Police - Sécurisation cheminements piétonniers chemin de César.
- 09 - Intercommunalité – Communication du rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon par la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- 10 - Intercommunalité - Convention de mise à disposition des travaux d'aménagement et du matériel de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Les Petits Loups » de la Commune de Rochefort du Gard au Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve les Avignon et Roquemaure (SIDSCAVAR).
- 11 - Intercommunalité – Mutualisation : avenant à la convention de création du service d'application du droit des sols.
- 12 - Urbanisme – Chemin de César : Acquisition d'une emprise appartenant à Madame AMIDO Nathalie.
- 13 - Urbanisme - Impasse de Vaujus : Acquisition d'une emprise de la parcelle cadastrée section AC n°88 appartenant à Monsieur et Madame CARDON Raymond.
- 14 - Urbanisme - Projet d'extension du parc photovoltaïque : révision allégée n°1 du PLU et modalités de concertation.
- 15 - Urbanisme – Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la SNC LIDL pour la création « d'une piste cyclable et d'un cheminement piétons » et d'une « voie » au bénéfice d'une partie de la parcelle cadastrée section BB n°267.
- 16 - Urbanisme – Convention avec la Société LIDL portant autorisation de rejet des eaux pluviales issues de la construction d'une surface commerciale dans le réseau d'assainissement routier de l'allée des Issards.
- 17 - Urbanisme et travaux - Aide au ravalement de façade attribuée à Madame CRESPO Eveline.
- 18 - Travaux - Enfouissement départ HTA DOMAZAN PS Théziers : Conventions de servitudes avec ENEDIS.
- 19 - Marchés Publics : Délégation de Service Public – Fourrière automobile municipale : attribution.
- 20 - Vie associative - Subvention aux associations 2018.
- 21 - Personnel - Convention d'adhésion à la mission expérimentale de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.
- 22 - Personnel - Convention portant mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale.
- 23 - Personnel : Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial et modification du tableau des effectifs.
- 24 - Personnel - Convention portant mise à disposition d'un agent du SIDSCAVAR auprès de la Mairie de Rochefort du Gard.
- 25 - Enfance et Jeunesse - Convention de participation financière avec la Commune de Remoulins, enfants scolarisés en classe ULIS.
- 26 - Enfance et Jeunesse – Année scolaire 2018/2019 : Calcul forfait communal participation des communes extérieures.
- 27 - Enfance et Jeunesse - Convention financière portant sur l'organisation des Accueils de

Loisirs Sans Hébergement et accueils périscolaires par le SIDSCAVAR année 2019.

28 - Communication - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM Rhône-Garrigues – année 2017.

29 - Compte rendu des décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

30 - Questions diverses.

Le Maire, Mme Dominique RIBERI

